



RÈGLEMENT RAID-OX TERRA 2020

1) Objet

Le raid multisport de nature est une discipline sportive composée d'au moins 3 sports de nature enchaînés ou à minima, deux activités linéaires et un atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé. Il est réalisé principalement par équipe mais caractérisé par un format laissant place à la créativité des organisateurs et à l'adaptation au territoire.

Le Raid-Ox Terra se déroulera le Samedi 29 août 2020 sur la commune de Sillé Le Guillaume (Sarthe).

2) L'organisateur

Le Raid est organisé par l'association Raid-Ox 72, association de loi 1901, domiciliée à Aigné (Sarthe)

3) Le format proposé

Distance et Durée maximale : 60 Km maximum ou 6h00 d'épreuve.

Accessibilité de l'épreuve : Les équipes sont composées de un ou deux participants, à partir de 12 ans avec un adulte (+18 ans) minimum obligatoire. Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs et une bonne maîtrise du VTT est demandée.

Disciplines programmées ou susceptibles d'être présentes : VTT Orientation et courses d'orientation.

Autres renseignements :

Les participants sont en autonomie à l'intérieur des différentes sections (vêtements, eau, nourriture, etc...). Ils sont obligés de transporter eux-mêmes le matériel obligatoire désigné. L'organisation propose cependant des points de ravitaillement en eau pendant des points de ravitaillement en eau et aliments sucrés/salés.

4) Conditions de participation

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité (circulation, autorisation temporaires....) ou par décision de l'organisation.

L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue trop important constaté par l'équipe de premiers secours.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires sans préavis. Cependant, il s'engage à informer les coureurs inscrits d(es) éventuelle(s) modification(s) ou complément(s) de règlement, de parcours, d'épreuve(s) et d'horaire(s) avant le début de l'épreuve.

5) Inscription

a) Modalités d'inscription :

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site www.helloasso.com.

Les coûts sont de 10 € par personne ou 16€ pour une équipe de 2. équipiers. Le nombre de place est limité à 200 équipes.

La Date limite d'inscription est fixée au jeudi 27 août 2020.

Le Raid-ox Terra 2020 n'étant pas une compétition, il n'y aura donc pas de classement donc aucun certificat médical n'est demandé.

Une équipe est considérée comme inscrite après réception de **toutes les pièces du dossier d'inscription**. Il ne sera pas envoyé de confirmation d'inscription, cependant la liste des inscrits figurera sur notre site internet (<http://www.raidox72.fr>).

b) Condition de remboursement/annulation.

En cas de forfait d'une équipe, celle ci doit avertir l'organisation au plus tard le 26 août 2020 (cachet de la poste faisant foi).

L'équipe déclarant forfait après le 26 août 2020 ne pourra prétendre à aucun remboursement à moins qu'une autre équipe ne puisse la remplacer.

c) Ce que comprend l'inscription :

L'inscription comprend les cartes en papier étanche (1 jeu par équipier) et les ravitaillements en eau. Pour des raisons sanitaires, aucun ravitaillement solide ne pourra être proposé cette année.

6) Participants

a) Engagement des participants :

Les participants sont tenus de respecter les consignes données par les représentants de l'organisation se trouvant sur le parcours.

Les équipes devront respecter le code de la route. Les portions de route ne sont pas neutralisées. Toute infraction au code de la route sera pénalisée.

L'équipe doit impérativement être en possession d'un téléphone portable pendant l'épreuve. Le numéro doit être communiqué à l'organisation sur le bulletin d'inscription.

Chaque participant devra avoir signé la charte Respect Environnement-Organisateurs.

Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués sur le Raid Book.

b) Responsabilité des participants :

Les participants confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité des pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisateur.

Chaque participant devra avoir signé la charte Respect Environnement-Organisateurs.

7) Assurance

L'association Raid-Ox 72 dispose d'une assurance responsabilité civile organisateur souscrite auprès de la MAIF pour la durée de l'épreuve.

Les participants doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

8) Pointage des balises trouvées

Le pointage des balises sera fait électroniquement.

Un chèque de caution de 60 € par équipe sera demandé à l'inscription et restitué à la fin du parcours contre le doigt électronique et la chasuble dossard.

Le parcours se fait en ordre libre, chaque participants pourra choisir le nombre de section et l'ordre des sections qu'il souhaite faire en fonction de ses envies et capacités.

Aucun classement ne sera établi mais les participants pourront connaître le nombre de balise trouvée durant leur parcours.

Pour des questions de sécurité : Les participants d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est dire à une distance inférieure à 100 mètres.

9) Les participants :

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation. L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à son équipe, il est le destinataire des documents de course.

Tout participant devra porter le matériel obligatoire.

Abandon :

Tout participant ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de la direction de course ou un responsable des secours dans les plus brefs délais.

En cas d'abandon, d'un participant, le reste de l'équipe pourra terminer leur parcours.

En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

10) Moyen d'intervention :

La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours.

Une équipe de premiers secours sera présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC Course.

Des titulaires du PSC1, BNS, AFPS seront également présents pendant toute la durée de l'épreuve au PC Course et sur les différents itinéraires empruntés.

11) Équipement Obligatoire :

Tout participant devra porter le matériel fourni par l'organisation : dossard qui devra être visibles à tout moment.

Pendant une portion comportant du VTT, le port du casque est obligatoire pour tous. Les VTT doivent être en bon état de fonctionnement. Les VTT à assistance électrique sont autorisés. Les concurrents disposent d'un nécessaire de réparation.

Les participants sont en autonomie (vêtements, eau, nourriture, etc....). Ils sont obligés de transporter eux-mêmes le matériel obligatoire désigné.

Le matériel obligatoire (contrôle aléatoire probable) est le suivant :

par personne :

1 VTT en bon état

1 casque

1 réserve d'eau d'1 L (bidon ou poche à eau)

1 sac à dos

1 siflet

réserve alimentaire

pour l'équipe :

1 compteur vélo

1 boussole

1 couverture de survie

1 petite trousse de secours (pansements, désinfectant, hémostatique et bandes élastiques)

1 matériel d'orientation (crayons, rapporteur, règle...)

1 téléphone portable (prévoir une pochette étanche)

matériel de réparation VTT (rustines, clef multifonction, dérive-chaîne et maillons rapides)

Matériel conseillé : Guêtres, vêtements longs, porte carte, gants, tire tique et produit répulsif.

Modalités d'utilisation :

Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

Les matériels utilisés par les participants devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité des participants d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

12) Respect des sites naturels et propriété privées :

Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait à pied et en VTT.

Les équipes ne doivent pas traverser ou emprunter les zones dangereuses ou interdites en zone Natura 2000 et en forêt domaniale de Sillé le Guillaume.

Les équipes devront obligatoirement passer les ruisseaux à des points précis indiqués sur les cartes.

Les zones protégées sont interdites et les raiders devront respecter ces interdictions .

Les parcours se dérouleront sur les chemins, sentiers et routes des communes traversées.

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages ou non. Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

13) Droit à l'image

Les participants acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'opération.

Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité ni le mode de diffusion. Et ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des étapes pour toute utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support (y compris internet).

14) Acceptation du présent règlement

L'inscription des participants entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.